

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels



Votre 1^{ère} action de DPC de l'année
totalement prise en charge
et indemnisée 315 €*
*selon conditions ANDPC

Nombreux cas cliniques

Précancéroses et cancers buccaux : savoir reconnaître les lésions buccales suspectes

Pour tous les praticiens. Il s'agit d'une remise à niveau clinique et théorique sur les lésions buccales.
Et plus encore pour les praticiens intéressés par la dermatologie buccale et ceux qui ont des difficultés
à différencier les lésions bénignes et malignes.

Les cancers de la bouche touchent plus de 11000 français par an tous sexes confondus soit autant que le cancer du pancréas. Dans 70 % des cas, ces cancers sont diagnostiqués trop tardivement chez des patients alcoolo-tabagiques ne consultant pas souvent d'où un taux de mortalité élevé (3200 décès par an) en dépit des différents traitements (chirurgie, radiothérapie et chimiothérapie) dont l'efficacité est déjà limitée par les mécanismes d'échappement tumoral. Bien souvent, un examen visuel de la bouche par un chirurgien-dentiste aurait permis le dépistage précoce d'une lésion précancéreuse ou cancéreuse débutante, offrant une possibilité de traitement très peu invasif aboutissant à une guérison.

Le programme de la formation

1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes

9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)

Formateurs : Dr Yordan BENHAMOU ou Pr Jean-Christophe FRICAIN

Introduction

Pourquoi le rôle du chirurgien-dentiste est-il si important dans le dépistage du cancer buccal ?

- Généralités
- Etat des recherches en 2019 sur le cancer buccal/traitements existants
- Epidémiologie et causes du cancer buccal

Connaître la maladie et ses cibles

- La muqueuse buccale normale
- La cavité buccale
- Formation et évolution d'un cancer

Séquence interactive (cas cliniques) : reconnaître les différents types de lésions buccales malignes

Séquence interactive (cas cliniques) : rôles du chirurgien-dentiste avant, pendant et après la radiothérapie/ chimiothérapie

Conclusions

Objectifs pédagogiques

- Différencier les lésions malignes des lésions bénignes
- Déterminer le rôle du chirurgien-dentiste en cas de dépistage d'une lésion buccale cancéreuse
- Apprendre à soigner les patients avant, pendant et après leur traitement anti-cancer

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

La Roche-sur-Yon le 7 novembre 2019

Informations sur le(s) participant(s) :

Je suis praticien : libéral ou salarié si salarié, merci de préciser les nom, prénom et coordonnées de votre employeur :

.....
.....

Nom et prénom du praticien :

Adresse du cabinet :

Code postal : Ville :

RPPS (carte de l'ordre) : ADELI :

Tél : Email :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 360 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 392 €

Sélectionnez le mode de financement :

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel	Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr * (possible début décembre) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation <input type="checkbox"/> Je joins un chèque de caution d'un montant de 392 € et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris	<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation	

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €